



COMITE DEPARTEMENTAL  
DE BASKET-BALL DE L'AVEYRON  
5, rue Chirac – B.P. 311 – 12003 RODEZ Cedex  
Tel : 05.65.78.54.66 – Fax : 05.65.78.55.01

## CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX DEMANDE DE CHANGEMENTS D'HORAIRE OU DE DATE **SENIORS - CADETS - CADETTES**

**CATEGORIE :** \_\_\_\_\_

Les Groupements Sportifs suivants \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_

en plein accord, comme en font foi les signatures et les cachets apposés ci-dessous, désirent que la rencontre prévue pour la

journée du \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ sous le N° \_\_\_\_\_

ait lieu le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Ils reconnaissent avoir pris connaissance des Articles et Règlements Sportifs Généraux des Championnats Départementaux de l'Aveyron relatifs à ces championnats et au Règlement financier.

Le Groupement Sportif \_\_\_\_\_ **DEMANDEUR** s'engage à verser au COMITE DE L'AVEYRON, les droits prescrits de **23 Euros**, si le délai de 21 jours francs, avant la date demandée, est expiré.

La présente demande doit être établie en **DOUBLE EXEMPLAIRE** par le **GROUPEMENT DEMANDEUR**, puis adressée au **GROUPEMENT ADVERSE**, qui accepte ou refuse le changement et **RETOURNE** l'imprimé dans un délai de 8 jours au club **DEMANDEUR**.

En cas d'accord, le **GROUPEMENT DEMANDEUR** adresse **UN EXEMPLAIRE AU PRESIDENT DE LA C.D.A.M.C. et au SECRETARIAT DU COMITE**, dans les délais indiqués ci-dessus.

**Les imprimés doivent comporter TROIS SIGNATURES et TROIS DATES sous peine de nullité.**

GROUPEMENT DEMANDEUR	GROUPEMENT ADVERSE	GROUPEMENT DEMANDEUR
Cachet et Signature	Cachet et Signature	Cachet et Signature
	<b>ACCORD - REFUS</b> <i>(Rayer la mention inutile)</i>	<b>ENREGISTREMENT DE L'ACCORD</b>
Date :	Date :	Date :

**L'ATTENTION DES GROUPEMENTS SPORTIFS EST ATTIREE SUR LES DELAIS DE TRANSMISSION  
LES CHANGEMENTS DOIVENT ETRE PREVUS 21 JOURS A L'AVANCE**